

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 61/46/SPCG à l'arrêté n° 61/45/SPCG du 6 avril 1961 portant désignation de Ministres intérimaires

n° 61/45/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 61/45/SPCG du:6 avril 1961 est rectifié ainsi qu'il suit :

Art. 2

—Au lieu de: «M. Djibril Goudal Guire, Ministre des Affaires intérieures,est chargé à compter du 8 avril 1961 de l'expédition des affaires courantes du Ministère des Travaux publics et du Port, pendant l'absence de M. Ali Aref Bourhan, Ministre titulaire, en mission en France » ; Lire : M. Barkat Gourat Hamadou, Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, est chargé à compter du 8 avril 1961 de l'expédition des affaires courantes du- Ministère des Travaux publics et du Port, pendant l'absence de M. Ali Aref Bourhan, Ministre titulaire, en mission en France.

Art. 3

—Au lieu de: «M. Barkat Gourat Hamadou, Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, est chargé à compter du 8 avril 1961 de l'expédition des affaires courantes du Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales, pendant l'absence de M. Daher Aden Douale, Ministre titulaire, en mission en France. » Lire : M. Djibril Goudal Guire, Ministre des Affaires intérieures, est chargé à compter du 8 avril 1961 de l'expédition des affaires courantes du Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales,pendant l'absence de M. Daher Aden Douale, Ministre titulaire, en mission en France. Le présent rectificatif sera publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur, chef du Territoire en mission :Le Secrétaire général p.i.chargé de l'expédition des affaires courantes,Guy FÉNARD.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement p. i.,Raymond Pécoul.